

Chambre Régionale d'Agriculture de Tillabéri



NOTE INFORMATIONS

Jardins de case dans la Région de Tillabéri



Rédigée par : SALOU DAOUDA Sofiani, Chargé de mission AIC de la CRA de Tillabéri

Tél. : 00227.96.41.96.62 / 00227.89.50.54.89 / **Email :** sofinai2511@yahoo.fr

Date : Janvier 2020

1. Contexte et justification

Les populations du Sahel en général, et du Niger en particulier, sont frappées en plein fouet par les variabilités et changements climatiques. C'est dans ce contexte que l'Etat et ses partenaires s'activent pour aider les populations des zones les plus vulnérables à subvenir à leurs besoins essentiels. C'est ainsi que le Projet d'appui à l'Agriculture SENSible aux risques Climatiques (PASEC) et l'ONG Welt Hunger Hilfe (WHH), qui interviennent dans la Région de Tillabéri, font la promotion des Jardins de case.

Les jardins de case sont une des pratiques agricoles réfléchies, donc une Agriculture Intelligente face au Climat (AIC). Cette pratique a pour objectif de rendre plus résilient les populations des zones d'intervention du projet en général et des productrices en particulier. Elle améliore, sans nul doute, les conditions de vie et de travail des producteurs et des populations. C'est pourquoi, le PASEC, en collaboration avec l'ICRISAT, a encouragé l'adoption de cette pratique dans la Région de Tillabéri en formant des femmes qui ont eu à installer des jardins de case chez elles. Par ailleurs l'ONG WHH a fait pareil avec des producteurs de la commune de Hamdallaye. De plus, des particuliers ont été également inventoriés qui font cette pratique chez eux. Cette note présentera quelques informations sur ces jardins de case collectées auprès des producteurs (trices) de la Région de Tillabéri.

2. Définition



Les jardins de case, appelés aussi « jardins de domestique » ou « jardins mixtes » ou encore « jardins étagés », sont en général implantés là où ils sont de tradition, aux abords immédiats de l'habitation, et constituent la fraction de l'exploitation agricole la plus intensivement cultivée par la famille. Ils peuvent être caractérisés par une combinaison d'espèces végétales annuelles et pérennes, et présentent fréquemment une structure étagée, formée de ligneux et d'herbacés diverses et variés (FAO, ND). Les jardins de case sont très largement utilisés pour compléter les autres productions agricoles et on y cultive de nombreuses denrées, de subsistance ou de rente (Tchatat *et al.*, 1996).

3. Méthodologie

Une enquête conduite auprès des producteurs et productrices nous a permis de recueillir assez d'informations sur les jardins de case dans les localités de Hamdallaye, Sindiré/Tagazar et Kobagué et Kobio/Torodi. Les photos de cette note ont été prises sur le terrain.

4. Jardins de case identifiés

A Tillabéri, nous avons identifié plusieurs types de jardins de case qui sont mis en œuvre, soit par des particuliers, soit par les structures de développement et/ou humanitaire telles que le Projet d'appui à l'Agriculture SENSIBLE au risque Climatique (PASEC) ou l'ONG Welt hunger hilfe (pour un monde sans faim).

4.1. Jardins de case à Kobagué et à Sindiré

Le Projet PASEC a accompagné des femmes à mettre en place des keyholes gardens c'est-à-dire des jardins de case dans certaines localités de ses zones d'intervention à savoir à Sindiré à Tagazar mais aussi à Kobagué, Bogga et Kobio à Torodi selon nos connaissances. Au moins 10 femmes de ces localités ont été dotées de matériel et d'intrants agricoles. Elles ont été formées pour conduire des jardins de case dans leur maison. Ainsi, deux catégories de jardins de case leurs ont été montrées par le projet.

La première catégorie de jardin est faite à base des sacs plastiques de 100 kg (cf. **Photo 1**). Ces sacs sont remplis de substrat constitué de pierre, de sable et un peu de fertilisant (engrais chimique et du fumier). Ces sacs peuvent être déposés verticalement comme horizontalement. Et plusieurs cultures peuvent être installées dedans à savoir : laitue, chou, tomate, gombo, etc.

La deuxième catégorie consiste à installer un jardin de case ayant comme support un bâtiment de 4x3 m de dimension (cf. **Photo 2**). Ce support contient le substrat à base de sable, d'argile, de fumier et d'engrais chimique sur lequel les plantes vont être installées.



Photo 1 : Jardin de case à base de sacs à Kobagué



Photo 2 : Jardin à base d'un support en banco à Kobagué

Les points forts de ces jardins de case qui ont été collectés sur le terrain sont, entre autres :

- La disponibilité de différents produits maraichers à proximité ou à tout moment ;
- L'adaptation et l'adoption de la technique par les productrices ;
- La simplicité de la pratique agricole par les productrices ;
- La maîtrise des facteurs de production par les productrices ;
- La diversité et la qualité des produits agricoles ;

Cependant, il existe quelques insuffisances qui ont été constatées au niveau des sites d'expérimentation. Ce qui entrave le prolongement de l'exploitation de ces jardins en saison sèche chaude et en saison des pluies. Ces insuffisances sont, entre autres (cf. **Photos 3 et 4**) :

- L'indisponibilité de suffisamment d'eau en saison sèche chaude limitant l'exploitation des jardins ;
- Le non disponibilité des semences après l'exploitation des quantités données par le projet ;
- La détérioration des sacs plastiques après un certain temps.



Photo 3 : Jardin de case à base de sac en saison sèche



Photo 4 : Jardin à base d'un support en banco en saison sèche

4.2. Jardins de case à Hamdallaye

L'ONG Welt Hungerhilfe est une organisation non gouvernementale allemande travaillant dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. Cette structure, qui lutte contre la faim dans le monde, intervient dans la Région de Tillabéri notamment dans la commune de Hamdallaye. Cette ONG a encouragé l'installation des jardins de case à Hamdallaye à base de sac plastique de 100 kg (cf. **Photo 5**).



Photo 5 : Jardins de case installés par l'ONG WHH à Hamdallaye

4.3. Jardins de case en milieu rural

- **Tagazar/Balléyara** : Les producteurs de Tagazar sont des habitués des jardins de case. Ces derniers sont mis généralement en place soit par les femmes soit par les jeunes gens sur les sols de leur habitation. Cette pratique est faite généralement en saison sèche. En effet, les populations de la zone de Balléyara disposent d'un potentiel inestimable que la nature leur a donné telle qu'une terre riche en eaux et en sols fertiles. Il est difficile de voir une maison qui ne dispose pas de jardin à son sein tant que la cour le permet. Les cultures emblavées dans ces jardins sont le moringa, la laitue, le chou, la tomate, l'aubergine, entre autres.



Les producteurs de ces localités tirent plusieurs avantages dans leurs jardins. Ainsi, ils trouvent leurs subsistances en cultivant chez-eux et en consommant local, ils font des dons à des hôtes, et commercialisent une partie. Ainsi, ils gagnent quelques revenus et améliorent leurs pouvoirs d'achat. Cette activité peut être pratiquée durant les 9 mois de l'année voire plus selon la motivation du producteur.



- **Doutouwal/Torodi** : De même, dans certaines localités de Torodi, comme à Doutouwal, les populations font le jardinage chez eux. Mais à la différence de ce qui se fait à Tagazar, cette activité est conduite qu'en saison des pluies seulement. Les cultures emblavées sont le sorgho, le maïs, le gombo, le sésame, l'épinard, l'aubergine, la tomate, le gombo, le maïs, l'aubergine. Là aussi, ce sont les jeunes et les femmes qui s'adonnent à cette activité. Les mêmes profits qu'à Tagazar sont également tirés.

4.4. Jardin de domestique en pleine ville



Dans la commune urbaine de Tillabéri, il a été également identifié des particuliers qui installent des jardins dans leur maison. A les entendre, ils font cette pratique pour avoir des produits agricoles à tout moment, pour avoir des produits sains et propres, par passion, pour créer un microclimat chez eux, etc. Cette pratique de jardinage est faite sur toute l'année par certains pratiquants. Les spéculations rencontrées assez souvent sur ces jardins sont le moringa, la patate douce, le papayer, le bananier, le maïs, le boabab, la laitue, le chou, la tomate, la menthe, la citronnelle, le citronnier, le manguier, le melon, etc.

Références bibliographiques

<http://www.fao.org/3/t6125f/T6125F07.htm>, consultation faite en Aout 2019.

Tchatat M., Puig H. et Fabre A., 1996, Genèse et organisation des jardins de case des zones forestières humides du Cameroun, 25p.